

DELIBERATION

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2014

L'an Deux Mil Quatorze, le quatorze novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

ETAIT ABSENTE : Mme Emilie BONNIN

Secrétaire de Séance : Mr Bernard CHORGNON.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux

Indemnité Du Receveur

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Josiane PELLETIER, Receveur municipal

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour effectuer une délibération modificative, concernant plusieurs factures.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision suivante :

**Délibération Modificative
Régularisation
Budget Primitif**

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
001 Déficit investissement	-29.21	1068 Excédent de fonctionnement	-9.21
2313 Construction	+20.00		
Totaux	-9.21		-9.21

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
61523 Voies et réseaux	-1.49	002 Excédent de fonctionnement reporté	-1.49
Totaux	-1.49		-1.49

Délibération Modificative

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le centre social du Pays de Tronçais et de la Vallée du Cher demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 396 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le paiement de cette participation d'un montant de 396 €

Travaux WC public

A la demande de Mr le Maire, Mr Francis LEBLANC présente un devis de «Bric Allier » concernant la fabrication et la pose d'un coffret dans le local des WC publics

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

Lettre Mme AUROUX

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Christiane AUROUX, domiciliée à St Pierre les Etieux (Cher), par lequel, elle demande la résiliation du bail des terrains communaux cadastrés section AT n°119 et n°121, suite à son départ en retraite à compter du 31 décembre 2014.

*Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la résiliation des baux à compter du 31 Décembre 2014.
Ces terrains seront remis à la location.*

**Débroussaillage
Chemin des sablons à la
Calanderie**

Mr le Maire présente au conseil municipal un devis de la CUMA Bourbonnaise concernant les travaux de débroussaillage du chemin des sablons à la Calanderie pour un montant de 3 499.20 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

**Achat ordinateur
portable**

Mr Francis LEBLANC propose au Conseil Municipal l'achat d'un ordinateur portable pour une valeur approximative de 500 €.

Le conseil municipal émet un accord de principe.

**Compte rendu
Des commissions**

Mme Isabelle PLAIDY donne le compte rendu de la réunion du Centre Social du Pays de Tronçais et Val de Cher. Elle informe le conseil municipal de la démission des membres du bureau. Une prochaine réunion est prévue le vendredi 28 Novembre pour procéder à l'élection des membres du nouveau conseil d'administration.

Mr Alain LE GOFF donne le compte rendu de la réunion du SICTOM de Cérilly

QUESTIONS DIVERSES

Afin d'améliorer la communication, Mr Francis LEBLANC propose au conseil municipal l'achat d'un panneau d'informations à installer dans le centre bourg.

Afin d'améliorer la sécurité routière, il propose, au conseil municipal l'achat d'un radar pédagogique.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'étude de ces deux propositions.

Mr Francis LEBLANC informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN03) concernant le site du Plaid.

Actuellement, un plan de gestion sur une période de 5 ans est en cours d'élaboration et sera présenté à la commune avant sa validation.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les deux statues représentant la Vierge et l'Ange de l'Annonciation sont en cours de restauration.

Le retour de ces statues est prévu avant Noël.